Séance publique du 24 novembre 2003

Délibération n° 2003-1523

commission principale :	déplacements et urbanisme
commune (s) :	Francheville
objet :	**Rue de la Gare - Desserte de la future déchetterie - Création d'un carrefour giratoire - Aménagement de stationnement - Individualisation de l'autorisation de programme**
service :	Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 novembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement de la rue de la Gare à Francheville est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) communautaire votée par le conseil de Communauté le 21 janvier 2003.

La rue de la Gare est une voie de liaison entre les communes de Francheville et de Chaponost. Son tracé rectiligne favorise la vitesse et les conditions de sécurité, notamment pour les piétons, ne sont pas assurées aux abords du stade municipal. De plus, l'ouverture d'une nouvelle déchetterie, située à la limite des communes de Francheville et Sainte Foy lès Lyon, est prévue au second trimestre 2005. Afin d'assurer la desserte de ce nouvel équipement et des équipements sportifs existants, des études préalables ont été réalisées et ont abouti à une proposition de création d'un carrefour giratoire. Par ailleurs, le mur longeant le stade de Francheville constitué de poteaux et de plaques en béton est inadapté à sa fonction de soutènement et présente un réel danger.

Cet aménagement a pour objectifs :

- d'assurer la desserte de la future déchetterie,
- de renforcer la sécurité et d'augmenter l'offre de stationnement aux abords des équipements sportifs existants,
- d'assurer le soutènement du parc de stationnement en bordure du stade.

La réalisation d'un carrefour giratoire permettrait de répondre à ces objectifs, notamment par une réduction de la vitesse, à proximité du stade et une facilité d'accès des véhicules poids lourds à la déchetterie. Cet aménagement est cohérent avec une réorganisation des parcs de stationnement desservant le stade. Il tient compte de la volonté d'améliorer à terme la circulation des cyclistes entre les quartiers urbanisés et le stade municipal. Enfin, la reconstruction d'un mur en béton armé permettrait de traiter le soutènement entre le domaine public communautaire et le stade.

Le projet de voirie comprend la création d'un carrefour giratoire d'un diamètre extérieur de 31 mètres, la reconstruction d'un mur de soutènement de 120 mètres et la réalisation d'un parc de stationnement provisoire d'une superficie d'environ 4 500 mètres carrés.

Cette opération est estimée à 1 015 000 € TTC.

L'échéancier de réalisation pourrait être le suivant :

- premier semestre 2004 : marché de maîtrise d'œuvre : établissement de l'avant-projet,
- second semestre 2004 : mise au point du projet et procédure d'appel d'offres,
- premier semestre 2005 : travaux.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements a donné un avis favorable à la poursuite de ce projet le 15 septembre 2003 ainsi que le bureau restreint le 27 octobre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 21 janvier 2003 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme de l'aménagement de la rue de la Gare à Francheville pour un montant total de 1 015 000 € TTC.

2° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains pour un montant de 1 015 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 65 000 € en 2004 et 950 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,